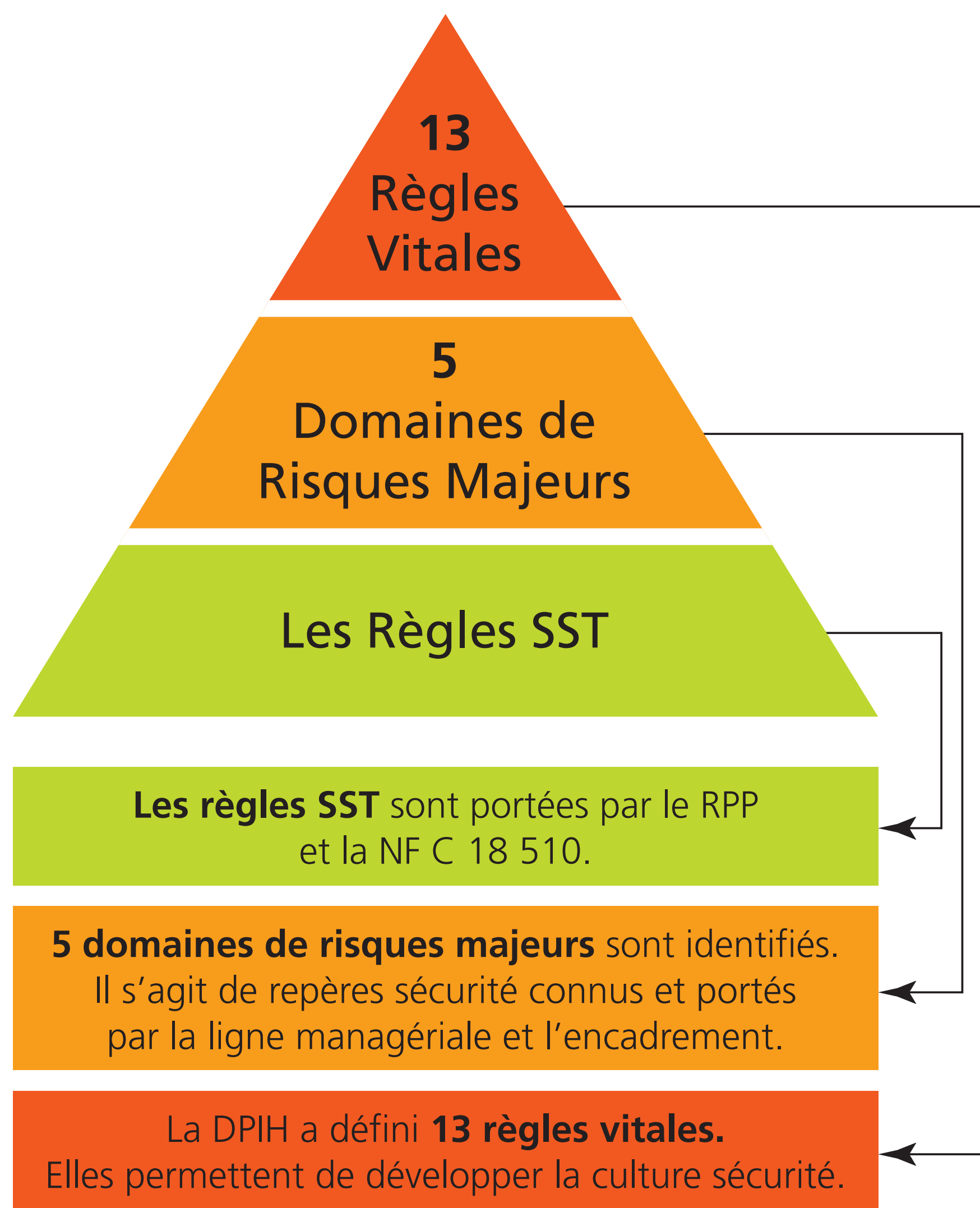


# MÉMO RÈGLES VITALES ET REPÈRES SÉCURITÉ MÉTIER



## LES 13 RÈGLES VITALES

Les règles vitales en matière de sécurité, s'appliquent de manière transverse à tout salarié et prestataire du Groupe EDF et de l'UPE. En particulier, chaque Manager et Encadrement de l'UPE les connaît, les porte de manière exemplaire, interpelle chaque situation en écart et encourage à le faire.

### Les règles vitales

- Je respecte les protections collectives et si je suis amené à en lever une, je mets en place une mesure compensatoire.
- Je porte mes équipements de protection individuelle correctement, y compris jugulaire et bouchons d'oreille.
- Je ne travaille et je ne conduis jamais sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- Je n'utilise jamais le téléphone portable quand je conduis.
- J'attache toujours ma ceinture et respecte les limitations de vitesse.
- Je ne travaille que sur les équipements dont les sources d'énergie sont isolées.
- J'utilise toujours les protections spécifiées quand je réalise des travaux sous tension.
- Je n'interviens jamais seul dans un poste HTA ou HTB.
- Je ne marche ni ne stationne jamais sous une charge suspendue.
- Je maintiens toujours une distance de sécurité vis-à-vis des équipements mobiles.
- Je me protège toujours contre les chutes de hauteur, et je protège les autres des chutes d'objets.
- Je porte toujours un gilet de sauvetage quand je travaille à proximité de l'eau en absence de protection collective.
- Je ne pénètre jamais dans un espace confiné sans autorisation, contrôle d'atmosphère et surveillance.

## LES REPÈRES SÉCURITÉ MÉTIER

Chaque salarié ou prestataire de l'UP est plus particulièrement exposé dans son métier aux cinq risques majeurs de l'UPE. Les règles du RPP et de la NFC s'appliquent avec un engagement fort sur les repères de sécurité métier suivants.

### Risque Repères Sécurité Métier

- Risques liés aux consignations**
- De manière générale :**
- Je ne pénètre pas sur un chantier sans m'être annoncé au Chargé d'Exploitation et présent au Chargé de Travaux.
  - Je ne dérange en aucun cas le Chargé de Consignation.
- Acteurs de la consignation :**
- J'utilise systématiquement une fiche de manœuvre, vérifiée par un pair et validée par le chargé d'exploitation.
  - Je porte correctement mes EPI. Je m'assure que les opérations de consignation / déconsignation électrique se font avec mise en œuvre des EPI (casque HYDRA avec visière fermée, pantalon et veste «EDF» avec col relevé et manches longues, gants isolants adaptés au niveau de la tension).
  - Je respecte les 5 étapes de la consignation lors d'une intervention sur une installation électrique : séparation, condamnation, identification, VAT puis mise à la terre et en court circuit.
  - Je m'assure que la personne qui reçoit le régime de consignation a pris connaissance des différents points clés (domaines électrique, hydraulique, pneumatique et mécanique) : §5 du document d'accès.
  - Je réalise un point d'arrêt avant remise en service de chaque portion du circuit consigné précédemment.

### Risques Travaux en Hauteur

- Je m'assure, avant de monter sur tout échafaudage, qu'il a été contrôlé au pas journalier.
- Je privilégie la mise place de gardes corps fixes (protection collective). Dans l'impossibilité, je m'assujettis à des points d'ancrage de résistance suffisante, par un harnais de sécurité limitant la chute libre à 1 mètre, ou par un dispositif approprié (longueur longe + absorbeur d'énergie < hauteur potentielle de chute, doubles longes si nécessaire...).

### Risques Levage / Manutention

- Au préalable à tout levage / manutention, je réalise conjointement l'examen d'adéquation de levage.
- Je m'assure que tout conducteur d'un appareil de levage est formé et autorisé.
- Je m'assure que les appareils et accessoires de levage ont un marquage de conformité à jour.
- Je m'écarte des conséquences de l'éventuelle rupture d'un élément (câble, point d'ancrage...) pendant une manœuvre.
- Désigné chef de manœuvre, je m'identifie par un gilet de couleur, je suis en liaison permanente avec le conducteur de l'appareil durant toute la manœuvre et je conserve une vision directe permanente de la charge.

### Risques Plain Pied

- Je supprime l'inutile (objets superflus sur le lieu de travail).
- J'assure un haut niveau de rangement et de propreté de nos installations, chantiers et bureaux.
- Je tiens la rampe dans un escalier et reste attentif lors de mes déplacements.
- Je balise les zones présentant des risques pour l'équipe et pour les tiers dans ma zone de travail que je conserve propre et en ordre. Je balise les voies d'accès et de circulation.

### Risques Routiers

- Je prépare mon déplacement et l'intègre dans la planification de mon activité.
- J'adapte ma conduite en fonction des conditions environnementales (dont ma vitesse aux limitations et aux circonstances).
- Je stationne prioritairement en marche arrière.